## Privilège

ment qu'il portait au droit civil et surtout sa grande connaissance.

Je pense que non seulement la communauté juridique, mais le Québec et le Canada tout entier doivent pleurer son départ.

[Traduction]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

LE CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour une affaire touchant les droits de tous les députés.

C'est aujourd'hui, 1<sup>er</sup> octobre 1991, le cinquième anniversaire de l'élection du député de Vancouver–Sud à titre de Président de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, rappelons-nous cette journée. Nous nous en souvenons comme d'une très longue journée. Votre élection au cours de la séance du 30 septembre 1986 avait nécessité 13 tours de scrutin.

Après tout, 13 n'est pas un nombre si malchanceux, puisque vous avez été proclamé Président à 1 h 30, le matin du 1<sup>er</sup> octobre. Ce fut un moment des plus mémorable. C'était la première fois que cette Chambre élisait son président par scrutin secret. Ce qui était encore plus remarquable, c'était le sens que prenait cette élection pour vous, sur le plan personnel.

Un peu plus d'un an auparavant, vous aviez subi un cruel revers politique. Vous avez eu le courage et la force de faire face à cette mauvaise fortune, et finalement la situation s'est renversée.

Vos pairs ont jugé que votre intégrité et votre force étaient tellement irréprochables que vous pouviez être choisi comme arbitre impartial de leurs délibérations et grand protecteur de leurs droits.

Cinq ans à titre de Président, c'est un long mandat. Des 32 présidents qu'a connus la Chambre depuis la Confédération, vous n'êtes que le septième à occuper ce poste aussi longtemps. D'ici la fin de janvier prochain, vous serez devenu le quatrième président de cette Chambre, pour la durée de votre mandat.

• (1510)

Monsieur le Président, au cours des cinq dernières années, il doit y avoir eu des moments où vous vous

demandiez ce que vous faisiez au fauteuil. Quelques-uns parmi nous se sont parfois posé la même question, mais c'est peut-être le tribut à payer pour votre impartialité.

C'est là toute la question, monsieur le Président. Vous avez pour tâche de tenter de tempérer un processus qui, par sa nature même, devient parfois très excessif. Vous n'êtes pas juge ni magistrat, vous êtes simplement l'un des nôtres. C'est de ce fait même, cependant, que vous tirez votre autorité. Vous êtes celui en qui 294 de vos collègues ont mis leur confiance. Cette marque de confiance doit être renouvelée, non pas seulement au début d'une législature, mais tous les jours.

Aujourd'hui, c'est le 1 827e jour où cette marque de confiance est renouvelée, et j'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres. Le regretté Lester B. Pearson avait repris les mots de Socrate pour décrire les qualités d'un ancien président, au jour de sa nomination: écouter courtoisement, répondre sagement, examiner sobrement et décider impartialement.

Depuis cinq ans, monsieur le Président, la Chambre profite de vos qualités, qui respectent ces critères. Nous espérons en profiter pendant bien des années encore.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre va parler au nom du gouvernement. Je voulais seulement vous demander de m'excuser d'avoir momentanément quitté la Chambre. Je pensais que le leader parlementaire de l'opposition prenait la parole pour me rendre hommage. Comme je suis modeste, je préférais ne pas être ici pendant son intervention.

Avant de passer la parole à l'éminent leader du gouvernement à la Chambre pour un hommage plus approprié, je voudrais seulement ajouter que, de l'avis des gens qui siègent à la Chambre depuis bien plus longtemps que moi, l'actuel Président de la Chambre va compter parmi les plus grands de l'histoire du Canada. C'est un homme d'une distinction peu commune qui apporte à la présidence cordialité et bonne humeur ainsi qu'un sens de la justice et de la décence. Dans cette assemblée de pairs, qu'il me suffise de dire au nom, j'en suis certain, de tous les députés qui siègent à la Chambre, monsieur le Président, que nous sommes très honorés d'être en votre compagnie.

[Français]

La Présidence de la Chambre des communes a été honorée par votre présence et je sais qu'au nom de tous les Canadiens et Canadiennes, mais de façon particulière au nom de tous les membres de cette Chambre, nous